



ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2011
CAP ICNA



Humanisme
Indépendance
Solidarité
Professionalisme

VOTEZ



du 18 au 20 octobre 2011





GRADE CHEF

FALGAYRAS Laurent (Pau)
LEBLEU Anne (Mérignac)
FIRPO-BOUDOT Marie-Hélène
(Lyon St Exupéry)
NOUVELLON Patrick (Mérignac)

GRADE DIVISIONNAIRE

BONNET Pascal (Mérignac)
ESPANET Isabelle (Marseille)
LAGLASSE Pierre (Metz-Nancy-Lorraine)
BREFEL Marc (ENAC)
HENRY Philippe (Pontoise)
FREYTAG Francis (Strasbourg)

GRADE PRINCIPAL

QUENARD Frédéric (Mérignac)
MARTINEZ Nicolas (CRNA-Est)
PAGNIER Roland (Lyon St Exupéry)
COUSIN Sébastien (Limoges)
CAZERES Bruno (Pau)
DEVIDAL Christèle (Cayenne)

DEFENDRE ET AMELIORER LE STATUT ICNA

Le SNNA-FO a défendu et continue à le faire un FABEC coopératif tant sur le plan international au sein de l'ETF que sur le plan national par les actions menées avec les personnels en 2010. Ces actions ont permis de faire reculer le spectre de la fusion des opérateurs qui était destructeur tant pour le statut ICNA que pour la DGAC.

Au sein de l'Europe FO défend 3 principes :

- un statut ICNA, au sein de la fonction publique d'Etat, pour éviter tout dumping social et mise en concurrence ;
- une DSNA opérateur unique sur l'ensemble du territoire français qui regroupe tous les organismes TWR, APP et ACC ;
- la coopération technique et opérationnelle entre les Etats du FABEC et leurs opérateurs pour améliorer la fluidité et garantir la sécurité des usagers.

Les ICNA sont indispensables à la construction et au fonctionnement du FABEC : ils doivent exercer leurs fonctions dans toutes les directions de la DGAC et dans tous les domaines d'activités.

Le SNNA-FO défend :

- **le maintien du recrutement** pour faire face aux besoins actuels et futurs des services opérationnels et aux fonctions d'expertise et d'encadrement. FO dénonce la RGPP qui n'a qu'une logique comptable bien éloignée de la réalité opérationnelle ;
- **une organisation de l'espace inférieur qui doit permettre le maintien de la sécurité et l'amélioration du service rendu à l'usager.** Cette organisation ne doit pas être un prétexte pour fermer des organismes d'approche dans le seul but de faire des économies de personnels ICNA. Pour faire accepter la fermeture de 15 approches l'administration promet aux ICNA en fonction sur les organismes reclassés une priorité sur tous les postes. Cette promesse est d'une part impossible à tenir et, d'autre part, injuste vis-à-vis des ICNA des autres organismes non attractifs qui verraient leur mobilité bloquée pour de longues années. **FO combattra toute mesure réduisant la mobilité des ICNA et réaffirme sa volonté d'un maintien de la mobilité fonctionnelle et géographique pour tous les ICNA ;**
- **les conditions de nomination au grade d'Ingénieur en Chef doivent être améliorées** et une garantie d'accès pour tous les ICNA doit être prévue au plus tard après 30 ans de service public ;
- l'amélioration de la gestion des ICNA titulaires inaptes médicaux

ou en arrêt formation avant l'obtention de la mention d'unité de l'organisme d'affectation ;

- FO confirme son opposition à la mise en place des VRO qui n'apportent aucune souplesse aux ICNA ;
- **l'alternance salle / hors salle** : l'amélioration du régime indemnitaire prenant en compte l'ensemble des métiers exercés par les ICNA (contrôle, encadrement et expertise) doit permettre cette alternance sans contrainte indemnitaire ;
- l'uniformisation du taux d'ISQ dans tous les groupes. Le supplément d'ISQ restera lié aux groupes ;
- la formation par l'adaptation et l'amélioration de la formation initiale et continue des ICNA à l'ENAC pour tenir compte des évolutions du métier au sein de la DGAC et sur le plan européen ;
- **le rôle des DCC doit être étudié dans le cadre de l'évolution de la coordination du trafic civil et militaire** ; les ICNA en DCC sans licence de contrôle doivent avoir la possibilité d'en acquérir une s'ils le souhaitent ;
- retraite : les différentes lois retraites impactent le statut des ICNA. Dans le cadre des états généraux FO défend les principes suivants :
- **une seule limite d'âge pour tous les ICNA en salle et hors salle.** Pour les ICNA qui souhaitent exercer au-delà de la limite d'âge statutaire la mise en place de passerelles vers un autre corps d'encadrement et d'expertise (loi mobilité par exemple) ;
- **l'amélioration du taux de remplacement lors du départ en retraite** ;
- les ICNA ne peuvent bénéficier de surcote (limite d'âge inférieure à 60 ans) il ne doit pas y avoir de décote.

FO, 2^{ème} force syndicale de la DGAC, est présent dans tous les corps de la DGAC.

Avec votre soutien, nous serons encore plus forts pour vous défendre !

VOTEZ



du 18 au 20 octobre 2011